

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil de la mairie sous la présidence de Mr SOYER Jean, Maire.

Présents : Mr SOYER Jean, Maire, Mmes DUBREUIL Virginie, GAZEAU Marie-Renée, GUILBAUD Guylène, PONCET Nathalie, TROUILLARD Sabrina, Mrs GUILBAUD Patrice, LECHAIRE Fabien, MICHON Stéphane.

Absents : BETHUYS Julien excusé, RABILLER Laëtitia pouvoir à MICHON Stéphane, PROUX Olivier pouvoir à GUILBAUD Patrice, NOVALI Christiane

ETUDE DE FAISABILITE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA VENDEE POUR L'IMPLANTATION D'UN COMMERCE MULTISERVICES

Le Conseil décide la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un commerce multiservices dans le centre-bourg, pour un coût de 2 940,00 €.

INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil émet un avis favorable à l'instauration du droit de préemption urbain sur le secteur du centre bourg pour les parcelles cadastrées AC 84, 85, 88, 89, 101, 160, 161, 358, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367.

INSTITUTION DU TEMPS PARTIEL ET MODALITES D'EXERCICE

Le Conseil revoit les modalités d'exercice du temps partiel en acceptant l'annualisation du temps de travail.

CREATION D'EMPLOIS POUR 2 AGENTS POUR LES SERVICES SCOLAIRE, RESTAURATION ET GARDERIE

2 emplois en contrats à durée déterminée sont créés pour la rentrée scolaire 2023-2024, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2023, pour des durées hebdomadaires de 25 heures et de 22 heures.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE POUR LES COMMUNES DE COEX ET SAINT REVEREND POUR LES ENFANTS SCOLARISES A ST MAIXENT

Le Conseil fixe le montant de la participation à 686,87 € par élève domicilié dans ces communes et scolarisé à l'école publique « L'Oiseau Bleu » à St Maixent pour l'année scolaire 2022-2023.

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES

Le Conseil autorise M. Yoann Couton, boulanger à Coëx, à installer un distributeur de baguettes sur le parking de l'école, au 9 rue de l'Atlantique, pour une période d'un an renouvelable, à compter du 15 juillet 2023, avec une redevance mensuelle de 40,00 €.

En mairie, le 10 juillet 2023

Le Maire,
Jean SOYER

La Secrétaire,
Guylène GUILBAUD

